

L'intervention du Département de l'Hérault dans les contrats de ville

Cadre d'intervention du Département de l'Hérault : les crédits de droit commun

Le Département de l'Hérault réaffirme son engagement dans les champs d'action des trois piliers des contrats et mobilise ses crédits de droit commun pour accompagner les projets s'inscrivant dans ses compétences et priorités.

❖ Le Département, chef de file de l'action sociale

Le Département accompagne les personnes à toutes les étapes de leur vie, en lien étroit avec ses partenaires institutionnels ou associatifs. Sa politique sociale s'adresse à tous, elle comprend des dispositifs particuliers pour les personnes les plus vulnérables. Les priorités :

- des mesures de prévention pour favoriser l'égalité d'accès aux droits et pour lutter contre la pauvreté. Le Département est signataire avec l'Etat, depuis 2019, de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,
- l'adaptation des dispositifs d'accueil de l'enfance et de la famille, l'accompagnement à la parentalité, la planification et la sensibilisation des adolescents par les professionnels de la protection maternelle et infantile,
- un appui aux partenaires associatifs et aux CCAS pour favoriser la cohésion et le lien social sur les territoires, à travers des actions de développement autour de la redynamisation des personnes, de la fracture numérique et des droits, de la mobilité et de l'alimentation solidaire,
- une participation active dans la prise en charge des violences intrafamiliales,
- une politique visant à développer l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

❖ Le Département en soutien à l'insertion par le logement

Le Département contribue à la création et au développement du logement social. Sa politique du logement vise à soutenir les publics les plus démunis dans leur démarche pour accéder à un logement décent, et à s'y maintenir. Il contribue à la résorption de la précarité énergétique dans le logement et participe à la lutte contre l'habitat indigne.

❖ Le Département, responsable de la mise en œuvre du RSA et de la politique d'insertion

Le Département conduit la politique d'insertion des bénéficiaires du RSA et des minima sociaux : accueil, orientation, mise en parcours des allocataires, référents uniques pour la contractualisation et l'accompagnement des personnes. Mais aussi le pilotage et le suivi des actions d'insertion, la mise en œuvre de la clause sociale et le suivi des sorties de chantier d'insertion.

Le Département aux côtés de la jeunesse

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département affirme sa volonté de soutenir les jeunes dans leur projet d'avenir afin de faciliter leur prise d'autonomie et leur insertion professionnelle, en agissant sur les leviers qui limitent les risques de rupture.

Dans l'enceinte des collèges, l'intervention du Département, en lien avec l'Education Nationale, vise à conforter l'action éducative en favorisant une pédagogie ouverte.

Le sport et la culture, vecteurs du vivre ensemble

Une culture héraultaise, solidaire et humaniste, qui soutient la création et la diffusion, valorise le patrimoine, propose une offre culturelle pour tous les publics et développe l'éducation artistique. La politique sportive départementale vise à rendre l'activité sportive accessible à toutes et à tous, dans la diversité des pratiques. Elle se déploie à travers notamment l'éducation, l'aménagement du territoire et la santé.

Les demandes de financement doivent être transmises directement au Département via le formulaire « aide aux associations » à retrouver sur le site herault.fr - rubrique « les services de la vie quotidienne » : https://herault.fr/aideProjet/1/321-aide-aux-associations.htm
Excepté pour :

- les demandes de financement d'actions relatives à la politique d'insertion. Le formulaire associé est disponible sur la plateforme : http://rsactus34.herault.fr/
- les demandes de financement d'actions relatives à la politique de solidarité : enfance et famille, protection maternelle et infantile, santé, cohésion sociale, habitat logement.

Il convient, pour ces demandes, de prendre contact avec le référent contrat de ville du Conseil départemental de l'Hérault.

Vos contacts pour le CdV de Montpellier :

Patricia Charvin, chargée de développement social : <u>pcharvin@herault.fr</u> – tél : 04.67.67.70.96 **James Francourt**, chargé de développement social : <u>itfrancourt@herault.fr</u> – tél : 06.85.71.76.76